

Justice : adaptons les peines au délinquant !

écrit par Christine Tasin | 15 février 2013



C'est la nouvelle mode de la secte Taubira ! Le gourou du changement de société va encore frapper. On apprend que cela fait des mois qu'elle fait plancher des experts (qui doivent encore nous coûter quelques sous, histoire d'aider Hollande à nous annoncer que nous devons travailler plus pour gagner moins) sur le concept de la « prévention de la récidive ».

Les experts en enfumage ont trouvé les deux solutions : rupture avec la politique du tout carcéral et adaptation de la peine à la personne du délinquant, c'est-à-dire à sa personnalité et à sa situation sociale. J'ai failli oublier la meilleure, la dépenalisation de certains délits... Il fallait y penser, il suffit d'accepter par la loi ce qui était des délits pour vider les prisons !

Traduction dans les faits :

1) Vladimir

Vladimir, suite à un hold-up raté où il a tué un bijoutier, a été arrêté. Vladimir a 30 ans, n'a jamais travaillé (sinon pour faire le guet quand il était adolescent en bas de son immeuble, lors d'échange de produits illicites, mais il faut

bien que jeunesse se passe) et vit chez ses parents du RSA.

Adaptation de la peine à sa situation sociale : le pauvre, il vivait dans un quartier défavorisé, ses parents n'avaient pas d'argent, il s'appelait Vladimir et ne pouvait donc trouver de travail à cause de ces racistes de Français, il est donc devenu délinquant par nécessité, on ne peut pas le punir pour cela.

Adaptation de la peine à sa personnalité : il est caractériel, voire violent, en prison il risque d'amener des soucis avec ses co-détenus, il va prendre la prison comme une punition et cela va le rendre encore plus révolté et la récidive sera automatique quand il sortira de prison.

On va donc proposer pour Vladimir un suivi personnalisé, payé par le contribuable, un éducateur, un psychologue et une assistante sociale vont le rencontrer chaque semaine pendant 3 ans, et vont prendre des rendez-vous pour lui à Pole Emploi.

Le malheureux va tout de même devoir porter en permanence pendant 6 mois un bracelet électronique. Mais pas d'amendes ni de dommages et intérêts à payer, de toutes façons il n'est pas solvable. Trop dure la vie...

2) Christine Tasin

Christine Tasin, révoltée par les assassinats d'un Mohamed Merah, d'un Souleymane, lasse de voir des agressions de juifs dont le Président du Crif lui-même et celui de la Licra ont reconnu qu'elles étaient essentiellement le fait de musulmans lance un cri d'alarme et écrit un texte pour signifier son refus de la violence mahométane sur notre sol. Un procureur de la République, jugeant cela raciste, la poursuit.

S'il maintient sa poursuite, à l'aune de la nouvelle justice voilà ce qui risque de se passer :

Christine Tasin a bossé comme une dingue toute son enfance

pour avoir des diplômes et un travail malgré ses origines plus que modestes ? Elle n'est pas issue de la diversité, elle ne sait donc pas ce que cela signifie d'en baver ? C'est donc une privilégiée qui n'a pas d'excuses. Et il faut empêcher la récidive. On va donc lui prescrire de la prison avec sursis, de se faire soigner (à ses frais) par un psychologue afin de bien penser et on va saisir chaque mois sur son salaire une somme conséquente et dissuasive. On sera sûr ainsi que la récidive ne sera pas possible.

Elle est pas belle la justice de Taubira ?

Christine Tassin